

26-09-03- Administration Générale – Cessions

Cession bande de terrain – Parcelle AE 97

Monsieur le Maire expose :

Monsieur et Madame CHAPOTIER, propriétaires la parcelle AE 52 souhaitent acheter une bande de terrain de la parcelle communale AE 97.

Ce terrain de 116 m² situé entre le club house du tennis et la parcelle voisine cadastrée AE 53 qui n'a jamais été ouvert au public, ni affecté à l'usage direct du public ou à un service public est devenu inaccessible depuis la parcelle AE 97 suite à l'agrandissement du bâtiment.

D'un point de vue juridique et par définition, la vente n'est pas un achat public et, en ce sens, elle échappe au dispositif applicable à la commande publique. Une collectivité territoriale n'a donc pas l'obligation de soumettre la vente de ses biens mobiliers et immobiliers à publicité et mise en concurrence.

Pour information, selon l'avis des domaines en date du 23 février 2026, la valeur vénale de cette emprise est estimée à 460 euros.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la cession de la parcelle cadastrée provisoirement AE 97 (b) d'une superficie de 116 m² à Monsieur et Madame CHAPOTIER pour un montant de 460 euros.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée provisoirement AE 97 (b) d'une superficie de 116 m² à Monsieur et Madame CHAPOTIER pour un montant de 460 euros.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 24 septembre 2026**

**Le Maire,
Jean-Michel PAUZE**

**Le Secrétaire de séance
Jean-Baptiste LAURENDON, CM Délégué**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 23 septembre 2026

26-09-03- Administration Générale – Cessions

Cession bande de terrain – Parcelle AE 97

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par liste à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. PAUZE Jean-Michel - DESCOS Blandine - SPERANDIO Cédric - PEYRARD Marie-Irène - AZOUBEL Albert - HALHOULE Nadia - CHEYSSAC Philippe - MICHAUD Isabelle - RIVIERE Julien - LECOEUR Xavier - DRUENNE Thierry - ROYON Geneviève - CHORD François - SORCE Patricia - YAHA Ghania - HEURTIER Valérie - TESSIER Aurore - VOIRIN Audrey - GUIZANI Emilie - LAURENDON Jean-Baptiste - ROBILLARD Clément - GOYET Vincent - SERVANT Christian - BRUNEAU Claude - PAPIN Mireille

Etaient absents et excusés :

MM. BONNEVILLE Yves - PERRIN Pierre - PUVEL Jean-Luc - PICON VAZILLE Catherine

Avait donné procuration :

M. BONNEVILLE à M. RIVIERE
M. PUVEL à Mme DESCOS
Mme PICON VAZILLE à M. ROBILLARD

Etait secrétaire de séance :

M. LAURENDON

Publiée le :